



## Déclaration de revenu d'une maladie professionnelles

Par **YY63**, le **21/04/2017** à **14:09**

Bonjour,

J'ai été en arrêt de travail et j'ai perçu des indemnités journalières, ma maladie a été reconnue en tant que maladie professionnelle et du coup mon arrêt du travail a été requalifié en arrêt pour maladie professionnelle.

sur ma déclaration pré-remplie de revenu, la sécurité a déclaré la totalité des indemnités journalières perçues.

Est il vrai que pour une maladie professionnelle, je bénéficie d'une exonération de 50 pour cent sur mes IJ perçues ?

Si oui, comment dois-je procéder pour en bénéficier ?

Cordialement.

Par **morobar**, le **21/04/2017** à **14:16**

Bonjour,

C'est exact, exonération à 50%

Vous rectifiez le montant en ligne 1AS de votre déclaration papier.

Vous conservez dans le dossier une copie de la notification de requalification, ainsi vous n'aurez pas à la chercher en cas de demande du fisc.

Par **YY63**, le **21/04/2017** à **17:39**

Bonsoir,  
Merci pour votre réponse.  
je déclare mes revenus en ligne directement, j'y joindrais la notification si possible.  
Cordialement.

Par **YY63**, le **21/04/2017** à **17:43**

Bonjour,  
Par contre, le complément du salaire versé par mon employeur est il lui aussi exonéré ?  
Cordialement.

Par **morobar**, le **21/04/2017** à **18:58**

[citation] j'y joindrais la notification si possible[/citation]

Pas de pièce jointe possible.

D'où mon conseil de garder copie de la notification avec les autres éléments du dossier.

[citation] le complément du salaire versé par mon employeur est il lui aussi exonéré ?[/citation]

Non.